

## **Bourses de recherche d'une année pour doctorants de Sorbonne Université dans le cadre d'un doctorat classique (volet 1, type A)**

### **Bourse de recherche dans le cadre d'une codirection ou cotutelle de thèse (volet 1, types A1 et A2)**

**= *Forschungsstipendien – Jahresstipendien für Doktoranden / Research Grants - One Year Grants for Doctoral Candidates***

**= *Forschungsstipendien – Bi-national betreute Promotionen / Cotutelle Research Grants – Bi-nationally Supervised Doctoral Programmes/Cotutelle***

## **Aperçu du programme**

Dans le cadre de son Programme d'excellence avec Sorbonne Université, le DAAD propose depuis 2017 un programme exclusif de bourses de mobilité réservé aux doctorants, aux post-doctorants ainsi qu'aux enseignants-chercheurs et chercheurs de Sorbonne Université.

**Le volet 1** de ces bourses de recherche est destiné aux doctorants, toutes disciplines confondues, de Sorbonne Université qui souhaitent effectuer un séjour de recherche d'une année (dans le cadre d'un doctorat classique (**type A**), d'une codirection binationale (**type A1**), d'une cotutelle de thèse (**type A2**)) en Allemagne dans un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur ou instituts de recherche extra-universitaires publics ou reconnus par l'État allemand. Les postdoctorants ne sont pas éligibles.

### **Qui peut postuler ?**

**Type A** : Tout doctorant titulaire d'un master ou équivalent souhaitant effectuer un séjour de recherche en Allemagne dans le cadre de sa thèse à Sorbonne Université.

**Type A1** : Tout candidat titulaire d'un master ou équivalent réalisant une codirection binationale de thèse entre Sorbonne Université et une université en Allemagne. (Fournir une copie de l'accord de codirection du superviseur allemand).

**Type A2** : Tout candidat titulaire d'un master ou équivalent inscrit en cotutelle de thèse entre Sorbonne Université et une université en Allemagne. (Fournir une copie de la convention de cotutelle).

### **Que subventionne-t-on ?**

**Type A** : Séjour de recherche d'une année dans le cadre d'un doctorat classique

**Type A1** : Séjour de recherche dans le cadre d'une codirection binationale  
Le doctorat en codirection binationale est effectué à Sorbonne Université, mais supervisé à la fois par un professeur à Sorbonne Université ainsi que d'un enseignant chercheur en Allemagne. Le projet est coordonné par les deux directeurs, mais le diplôme de docteur est délivré par Sorbonne Université.



**Type A2** : Séjour de recherche dans le cadre d'une cotutelle de thèse :

Basé sur une convention individuelle entre les deux établissements (allemand et français) du candidat, le doctorat en cotutelle de thèse est réalisé en concertation avec un enseignant-chercheur de l'université d'accueil en Allemagne. Le doctorant reçoit un diplôme de docteur conféré conjointement par les deux établissements.

Le projet de recherche doit être réalisé en concertation avec un enseignant-chercheur de l'établissement d'accueil allemand.

**Durée :**

**Type A** : 1 année à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2024. Aucune prolongation n'est possible.

**Type A1** : La bourse peut aller jusqu'à 24 mois maximum. L'avis de bourse comporte dans un premier temps une durée de bourse de 12 mois. Une prolongation peut être accordée par une commission en fonction des performances du boursier au courant de la première année.

**Type A2** : La bourse peut aller jusqu'à 24 mois maximum. L'avis de bourse comporte dans un premier temps une durée pouvant aller jusqu'à 18 mois. Une prolongation de max. 6 mois peut être accordée par une commission en fonction des performances du boursier au courant de la première durée accordée.

Les bourses type A1 et A2 peuvent éventuellement être échelonnées sur une certaine durée. La répartition des séjours en France, Allemagne ainsi que d'éventuels séjours prévus dans un pays tiers (par exemple pour la collecte de matériel) doit être clairement indiquée dans le planning de travail. Les paiements sont suspendus pendant les séjours dans votre université d'origine.

**Dates limites de dépôt de candidature :**

**1<sup>er</sup> décembre 2023** pour un séjour à partir d'octobre 2024

**Prestations :**

**Type A :**

- Allocation mensuelle : **934€ pour les diplômés et 1200€ pour les doctorants**

**Type A1 :**

- Allocation mensuelle : **1200€ pour les doctorants**

**Type A2 :**

- Allocation mensuelle : **1200€ pour les doctorants**

Pour tous les trois types de programmes :

- Prestations complémentaires (voir appel à candidature détaillé sur le site central du DAAD)
- En cas de handicap ou de maladie chronique : subvention pour des frais supplémentaires liés à votre séjour en Allemagne et non pris en charge par des tiers. Plus d'informations [en anglais](#) ou [en allemand](#)).

Pour plus d'informations, merci de consulter **[l'appel à candidature détaillé](#)** sur le site central du DAAD via lequel vous accéderez au portail de candidature :

→ [En anglais](#)

→ [En allemand](#)

### **Attention !**

Veillez noter que votre dossier doit être rédigé en **français** ou en **anglais** et pas en allemand (sauf pour les disciplines en lien avec l'allemand).

### **Renseignements :**

DAAD – Office allemand d'échanges universitaires  
Maison de la Recherche - Sorbonne Université  
Janique NYAM NGUIDJOL  
28, rue Serpente  
75006 Paris  
Tél. : 01 53 10 57 81  
Mél : [nyam-nguidjol@daad.de](mailto:nyam-nguidjol@daad.de)  
Bureau : 512bis

Mise à jour : **juin 2023**